

REGLEMENT ANNEXE U13 DISTRICT **SAISON 2018 - 2019**

Joueurs nés en 2006 ou 2007

Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : 2 x 30 mn

Article 1 : Organisation

Le critérium des U13 est ouvert à toutes les équipes U13 du district n'opérant pas en championnat régional.

En début de chaque saison sportive sera proposée, selon les critères définis par la commission Coupes & Championnats, l'organisation du critérium U13.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le critérium Brassage « D1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 2 poules de 8 équipes
 - ⇒ A l'issue de cette phase, X équipes accéderont sur volontariat, si elles en ont vocation, à la R2, tandis que les 6 meilleures équipes des 2 poules accéderont, si elles en ont vocation, à la D1. Ensuite, les 7 équipes suivantes des 2 poules obtenant le meilleur classement accéderont quant à elles, si elles en ont vocation, à la D2. Enfin, toutes les autres équipes intégreront la D3 (cf tableau récapitulatif).

Article 3 : Brassage « Départemental 2 »

Le critérium Brassage « D2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 5 poules de 8 équipes et 1 poule de 7 équipes.
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées respectivement 1^{ère} de chaque poule accéderont, si elles en ont vocation, à la D2. Ensuite, les 15 équipes suivantes des 5 poules obtenant le meilleur classement accéderont quant à elles, si elles en ont vocation, à la D3. Enfin, toutes les autres équipes intégreront la D4 (cf tableau récapitulatif).

Article 4 : Départemental 1

Le critérium D1 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 1 poule de 6 équipes (composées des 6 équipes retenues à l'issue du Brassage « niveau 1 »)

Article 5 : Départemental 2

Le critérium D2 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 2 poules de 6 équipes (composées des 6 équipes retenues à l'issue du Brassage « niveau 1 » et des 6 équipes retenues à l'issue du Brassage « niveau 2 »)

Article 6 : Départemental 3

Le critérium D3 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 3 poules de 6 équipes (composées de 3 équipes maximum issues du Brassage « niveau 1 » et de 15 équipes minimum retenues à l'issue du Brassage « niveau 2 »)

Article 7 : Départemental 4

Le critérium D4 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- X poules de X équipes (composées des équipes issues du Brassage « niveau 2 » ainsi que des équipes nouvellement engagées).

Article 8 : Festival Foot U13

Tous les clubs U13 auront la possibilité de s'engager en Festival Foot U13.

La commission organisera, en fonction des engagements à l'issue du 1er tour de la Coupe Départementale, une coupe uniquement ouverte à la génération U12 si un nombre d'équipe suffisant s'engage.

Article 9 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.